

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2019-202****SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

FB/LN/LC/ n° 2019/13

Objet de la délibération :

OBJET
Cession d'un bien immobilier
appartenant au domaine privé
de la commune
Parcelle AL 94
17 Rue Saint Denis

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **23**Pouvoir : **00**Votants : **23**

Date de la convocation :
3/09/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 septembre 2019 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusée : QUAGLIARELLA Lydie.

Absents : CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN



Le Conseil municipal,

VU les articles L2241-1 et suivants du Code de Général des Collectivités Territoriales qui disposent que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

VU la délibération du 11/12/2017 autorisant Madame le Maire à solliciter l'avis des Domaines pour le bien sis 17 rue Saint-Denis, cadastré section AL n° 94, d'une superficie de 646 m²,

VU la délibération du Conseil municipal du 8/04/2019 autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'Avis de France Domaine pour actualisation de la valeur vénale,

CONSIDERANT l'estimation du service des Domaines datant du 30/01/2018 fixant la valeur vénale du bien à 170 000 €,

CONSIDERANT la vente du bien réalisée aux enchères (WEBENCHERESIMMO) entre le 01 mars 2019 et le 08 mars 2019 et l'offre d'achat présentée par M. Adrien DESPRAT le 08 mars 2019, pour un montant de 185 000 €,

CONSIDERANT l'estimation du service des Domaines en date du 19/07/2019 confirmant la valeur vénale du bien à 170 000 €,

CONSIDERANT le courrier de M. Adrien DESPRAT en date du 22/07/2019, confirmant le maintien de l'acquisition du bien susvisé pour un montant de 185 000 €, comme convenu via le site WEBENCHERESIMMO.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190909-D2019_09_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2019

Publication : 13/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation





2019-203

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- **A CEDER** l'immeuble sis 17 rue Saint-Denis cadastré section AL n° 94 au prix de 185 000 € à Monsieur Adrien DESPRAT,
- **A CONFIER** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais étant pris en charge par l'acquéreur.
- **A LE SIGNER**
- **A PRENDRE** toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et Délibéré à Epernon, le 9 septembre 2019
Le Maire,



F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190909-D2019_09_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2019

Publication : 13/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

